

Dreux, le



MAIRIE DE DREUX
POLE TECHNIQUE

**DIRECTION TRANSITION ECOLOGIQUE,
ESPACES PUBLICS, ACTION COEUR DE VILLE**

☎ : 02.37.38.87.70

Préfecture d'Eure-et-Loir
Direction Départementale des Territoires d'Eure-et-Loir
Délégation locale de l'Anah
17 place de la République – CS 40517
28 008 CHARTRES Cedex

Réf : PFB/DC/IC/LLB/EV
Affaire suivie par : Évelyne VALLÉE (e.vallee@ville-dreux.fr)

PJ : - plan de financement prévisionnel
- décision
- RIB

OBJET : Demande de subvention : année 2 du suivi animation de l'OPAH-RU

Monsieur le préfet,

J'ai l'honneur de solliciter pour la mise en œuvre de la convention d'OPAH-RU « cœur de ville » de Dreux, signée le 3 octobre 2024, l'octroi d'une subvention de l'Anah au titre de la deuxième année du suivi-animation de l'opération (du 3 octobre 2025 au 2 octobre 2026).

Le plan de financement prévisionnel de la deuxième année de l'opération fait état d'une dépense de **92 000 € HT (110 400 € TTC)**. Vous le trouverez ci-joint accompagné de la décision correspondante et d'un RIB.

Au titre de la part variable de la subvention, pour la période, et en cohérence avec les objectifs pluriannuels contenus dans la convention, les objectifs prévisionnels sont de **23 logements** de propriétaires occupants (PO) et bailleurs (PB) déclinés ainsi, sans double compte :

- **14 logements PB** dont :
 - 7 logements financés au titre des travaux comprenant une intervention sur l'habitat indigne ou dégradé avec un volet rénovation énergétique (4 000 € par logement) ;
 - 7 logements financés au titre des travaux de rénovation énergétique visant à améliorer la performance globale du logement (1 600 € par logement pour les ménages modestes) ;

- **9 logements PO** dont :
 - 1 logement PO financé au titre des travaux comprenant une intervention sur l'habitat indigne ou dégradé avec un volet rénovation énergétique (4 000 € par logement) ;
 - 1 logement financé au titre des travaux de rénovation énergétique visant à améliorer la performance globale du logement (2 000 € par logement pour le ménage très modeste) ;
 - 2 logements PO financés au titre des travaux de rénovation énergétique visant à améliorer la performance globale du logement (1 600 € par logement pour les ménages modestes) ;
 - 5 logements PO financés au titre des travaux d'accessibilité ou d'adaptation du logement au vieillissement ou au handicap (600 € par logement).

Vous remerciant par avance de la considération que vous porterez à cette demande, je vous prie de croire, Monsieur le préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.



Pierre-Frédéric BILLET
Maire de Dreux
Conseiller Régional

Accusé de réception en préfecture
028-212801344-20251121-DEC2025-212-AU
Date de télétransmission : 21/11/2025
Date de réception préfecture : 21/11/2025